



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 31081

Texte de la question

M. Jean-Marie Bockel interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les perspectives d'une baisse du taux de TVA applicable dans le secteur de la restauration traditionnelle. La Commission européenne a récemment adopté un projet de directive qui autorise les Etats-membres de l'Union européenne à appliquer un taux réduit de TVA aux services à forte intensité de main-d'oeuvre. Cette proposition a été accueillie avec intérêt par les professionnels de la restauration traditionnelle qui espèrent que leur secteur pourra prochainement bénéficier d'une telle mesure. Il lui demande quelles sont ses intentions en matière de baisse ciblée de TVA compte tenu du projet de directive. Il lui serait également reconnaissant de le rassurer sur le maintien de l'exonération de TVA appliquée actuellement au secteur particulier et également à très forte intensité de main-d'oeuvre qu'est la restauration collective.

Texte de la réponse

Il n'est pas envisagé, dans le cadre de la proposition de directive sur les services à forte intensité de main-d'oeuvre présentée par la Commission européenne, d'étendre l'application du taux réduit au secteur de la restauration. Une baisse du taux de TVA dans ce secteur ne revêtirait pas un caractère redistributif. En effet, elle bénéficierait à des catégories de population plutôt favorisées ainsi qu'à des non-résidents effectuant de courts séjours en France. Par ailleurs, le Gouvernement n'envisage pas de modifier les règles de TVA applicables à la restauration collective. Ces dernières permettent, en effet, de préserver les conditions d'une concurrence loyale et garantissent la vocation sociale de la restauration collective à laquelle le Gouvernement est très attaché.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Bockel](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31081

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3390

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5605